



## Lettre d'information "Certificats d'économies d'énergie"

Avril 2024

### Éditorial

Les 7 lauréats de l'appel à programmes CEE 2023 ont été annoncés le 2 avril dernier par les ministres Bruno Le Maire et Roland Lescure.

Afin d'amplifier les efforts de sobriété, d'efficacité énergétique et de mieux évaluer le lien entre les aides apportées par les CEE et la réduction des consommations énergétiques, les 4 programmes suivants sont lancés :

- Watt Watchers, qui permettra d'accompagner 600 000 ménages dans une démarche de sobriété et d'évaluer à grande échelle les économies d'énergie en utilisant les données disponibles via les compteurs communicants ;
- CUBE Logement, qui associera mesure de la performance énergétique et économique et accompagnement des résidences d'habitat collectif dans la sobriété, notamment grâce à un concours ludique d'économies d'énergie et d'émissions de CO2 entre les résidences d'habitat collectif ;
- ECONOMEE, qui vise à mesurer les économies d'énergie générées par des travaux de rénovation énergétique puis à accompagner les ménages pour limiter l'effet rebond, grâce au couplage entre compteurs intelligents et thermostats connectés. Ce programme conduira aussi une étude de faisabilité d'un modèle de garantie assurantielle des économies d'énergie post travaux de rénovation énergétique ;
- Bungalow 2, qui accompagnera plus de 90 établissements hôteliers en Outre-mer, avec un objectif de 15% d'économies d'énergie minimum.

Les 3 autres projets lauréats sont les suivants :

- Digilog, qui vise à améliorer la performance de la logistique urbaine ;
- ENERSOL, qui outillera et accompagnera les agriculteurs qui souhaitent s'engager dans une démarche d'économies d'énergie, afin de leur permettre de réduire leurs factures d'énergie ;
- Mob'Sport, qui engagera sport professionnel et amateur dans une démarche favorisant une mobilité durable et décarbonée.

Ces programmes se déploieront à compter de 2024 et pour quatre années.

Les ministres Bruno Le Maire et Roland Lescure ont par ailleurs dévoilé le 19 avril 2024 le contenu d'un [plan d'action pour produire en France 1 million de pompes à chaleur dès 2027](#).

Ce plan d'action, élaboré en lien avec la filière, permettra de décarboner les bâtiments et l'industrie en stimulant l'offre et en consolidant la dynamique de déploiement de cette technologie essentielle.

Les pompes à chaleur (PAC), équipements dotés d'une grande efficacité énergétique, apparaissent comme une solution clé pour réduire notre dépendance aux combustibles fossiles, réduire notre consommation d'énergie, diminuer la facture d'énergie des ménages et atteindre la neutralité carbone.

Afin d'accélérer le développement de la filière française et maintenir sa position industrielle sur la scène internationale, le Gouvernement déploie 8 mesures détaillées dans le [dossier de presse](#).

#1 | Faire émerger de nouvelles usines de production de PAC en prenant en charge une part importante des coûts

d'investissement, à travers le crédit d'impôt investissement industrie verte (C3IV) récemment mis en place, soutenant la création de capacité de production de pompes à chaleur ainsi que de leurs composants essentiels. Afin d'accompagner dans leurs démarches de recherche de terrain ou d'autorisations les porteurs de projet, un appel à manifestation d'intérêt est lancé dès aujourd'hui leur permettant de faire connaître leur projet et leurs besoins.

#2 | Engager la réorientation de la commande publique et des aides publiques vers les pompes à chaleur françaises et européennes présentant les meilleures performances environnementales, sur le modèle de ce qui a été fait pour les véhicules électriques.

#3 | Simplifier les normes pour faciliter l'installation de pompes à chaleur dans l'habitat collectif.

#4 | Stimuler l'innovation pour développer en France des pompes à chaleur aux plus hauts standards écologiques de demain, grâce à l'élargissement de l'appel à projet (AAP) Démo-TASE de France 2030 aux enjeux de cette technologie.

#5 | Accompagner la montée en puissance des métiers de la filière, aussi bien sur les métiers de l'installation, de la maintenance et de la production des matériels.

#6 | Améliorer la confiance du citoyen dans le produit français en augmentant les contrôles liés aux aides et en améliorant la connaissance sur les performances des pompes à chaleur.

#7 | Faire mieux connaître les solutions pompes à chaleur et améliorer l'accompagnement des professionnels avec la création d'un centre d'expertise de la PAC accessible à tous.

#8 | Développer la pompe à chaleur dans l'industrie.

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires ont par ailleurs publié un guide pratique pour y voir plus clair et démêler le vrai du faux sur les pompes à chaleur :

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/2024/Guide\\_pompes\\_a\\_chaleur\\_vrai\\_faux.pdf?v=1713344875](https://www.economie.gouv.fr/files/files/2024/Guide_pompes_a_chaleur_vrai_faux.pdf?v=1713344875)

**Sophie MOURLON**  
**Directrice générale de l'énergie et du climat**

**Avertissement sur les statistiques par date de délivrance** : les contrôles diligentés par le PNCEE conduisent les demandeurs de CEE à engager des plans d'actions pour corriger des opérations similaires à celles identifiées comme non conformes par les contrôles du PNCEE. Ces corrections sont faites dans diverses décisions de délivrance. Dans le registre « Emmy », la mise en œuvre des plans d'actions conduit les demandeurs de CEE à désenregistrer des décisions de délivrance, à effectuer les corrections nécessaires (suppression d'opérations, diminution des montants de CEE), puis à réenregistrer ces décisions. Une même décision peut être désenregistrée puis réenregistrée à plusieurs reprises. Jusqu'à présent, dans les statistiques relatives aux délivrances de CEE par date de délivrance, il était retenu la date du dernier réenregistrement des décisions de délivrance (convention « VN »). Les lettres d'information utilisent, depuis celle de janvier 2024, la date initiale de délivrance (convention « V1 ») qui apparaît plus pertinente pour le suivi du dispositif CEE. Il en sera également ainsi pour les lettres d'information suivantes. Cela conduit donc à des volumes délivrés les mois/années précédentes qui peuvent être amenés à évoluer à la baisse.

## Volume de CEE délivrés et en cours d'instruction

Les statistiques complètes du mois de mars étant en cours de consolidation à la date de publication, celles-ci seront publiées dans la prochaine lettre d'information

Au 1<sup>er</sup> avril 2024 :

### **CEE classique :**

- 3 439 TWhcumac ont été délivrés depuis le début du dispositif.
- 2 187 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2018.
- 1 039 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2022.

### **CEE précarité :**

- 1 538 TWhcumac ont été délivrés donc depuis le début du dispositif.
- 1 363 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2018.
- 497 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2022.

*NB : Dans les statistiques ci-dessus, les CEE délivrés et en attente de paiement des frais d'enregistrement sont inclus dans les totaux cumulés de CEE délivrés.*

**Chronique des dépôts et délivrances de CEE** : le fichier indiquant les volumes et délais des dépôts et délivrances de CEE historique actualisé a été mis en ligne au [lien suivant](#).

## CEE délivrés : typologie par type de déposant et d'opération

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 mars 2024 :

### **CEE classique et précarité :**

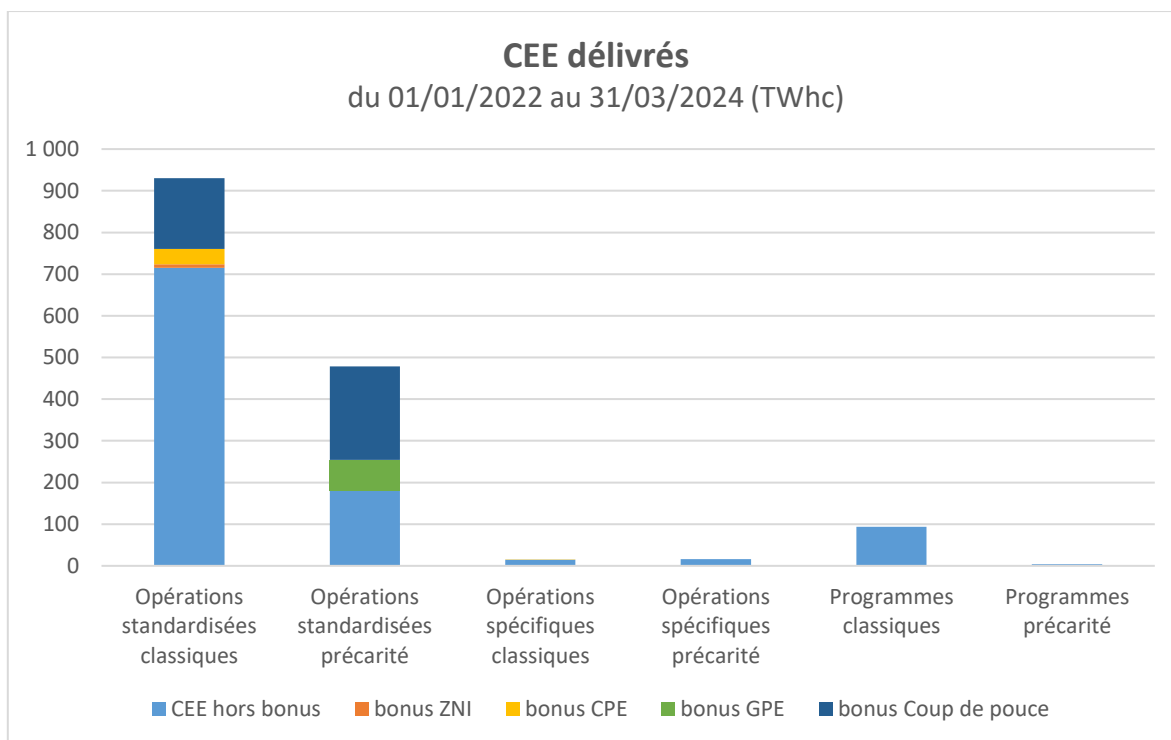
- 9,2 TWhcumac à des collectivités territoriales et 6,7 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 91,7 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 2 % via des opérations spécifiques, et 6,3 % via des programmes d'accompagnement.

### **CEE classique :**

- 8,6 TWhcumac à des collectivités territoriales et 1,9 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 89,6 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 1,4 % via des opérations spécifiques, et 9 % via des programmes d'accompagnement.

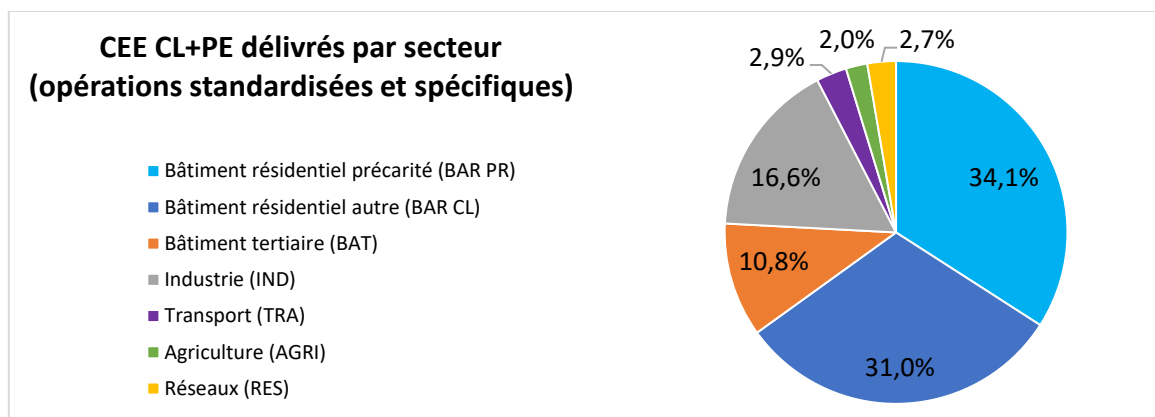
### **CEE précarité :**

- 599 GWhcumac à des collectivités territoriales et 4,8 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 96,1 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 3,3 % via des opérations spécifiques, et 0,7 % via des programmes d'accompagnement.



## Opérations standardisées et spécifiques : typologie par secteur

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 mars 2024, les CEE délivrés pour des opérations standardisées et spécifiques se répartissent de la façon suivante (CEE classique et précarité) :

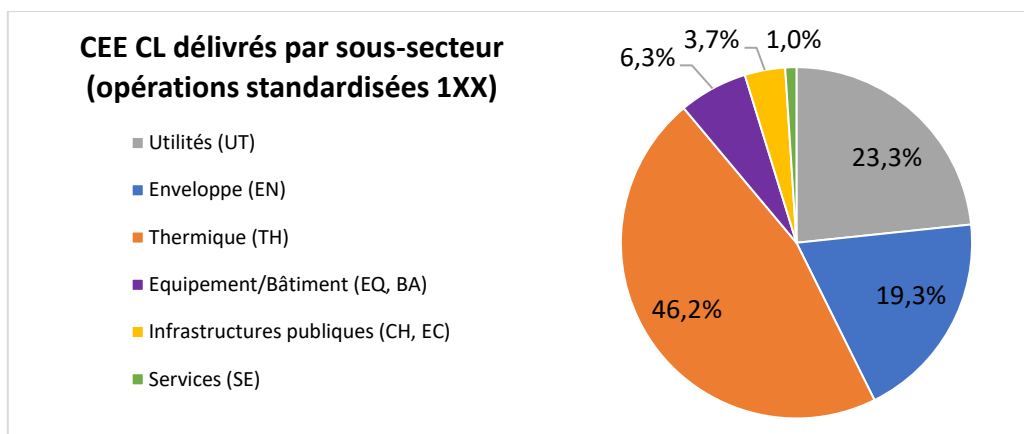


## Opérations standardisées : typologie par sous-secteur et par fiche

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 mars 2024 :

### CEE classique :

Les volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) se répartissent de la façon suivante :

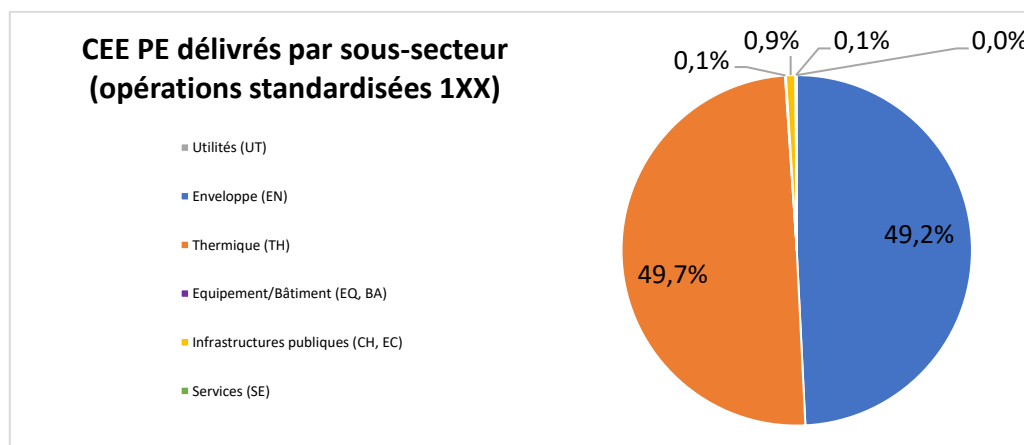


Les fiches suivantes représentent environ 75% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	13,87%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	9,89%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	8,45%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	7,07%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	6,40%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	4,89%
BAR-EN-102	Isolation des murs	4,09%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	2,55%
AGRI-TH-104	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid hors tanks à lait	2,28%
BAT-TH-116	Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement / climatisation, l'éclairage et les auxiliaires	1,95%
IND-UT-136	Systèmes moto-régulés	1,78%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	1,74%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	1,62%
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	1,59%
RES-EC-104	Rénovation d'éclairage extérieur	1,41%
IND-BA-112	Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante	1,36%
IND-UT-116	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante	1,30%
BAT-TH-139	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	1,30%
IND-UT-121	Matelas pour l'isolation de points singuliers	1,13%

**CEE précarité :**

Les volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) se répartissent de la façon suivante :



Les fiches suivantes représentent environ 97% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	20,55%
BAR-EN-102	Isolation des murs	18,93%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	16,41%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	10,39%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	7,68%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	6,75%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	5,13%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	3,58%
BAR-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	1,42%
BAR-TH-161	Isolation de points singuliers d'un réseau	1,11%
BAR-TH-112	Appareil indépendant de chauffage au bois	0,92%
RES-CH-106	Mise en place d'un calorifugeage des canalisations d'un réseau de chaleur	0,74%
BAR-TH-123	Optimiseur de relance en chauffage collectif	0,68%
BAR-TH-107	Chaudière collective haute performance énergétique	0,68%
BAR-EN-105	Isolation des toitures terrasses	0,60%
BAR-TH-127	Ventilation mécanique simple flux hygroréglable (France métropolitaine)	0,55%
BAR-TH-158	Émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées	0,49%
BAR-TH-129	Pompe à chaleur de type air/air	0,40%

### **CEE classique et précarité :**

Les fiches suivantes représentent environ 81% des volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) :

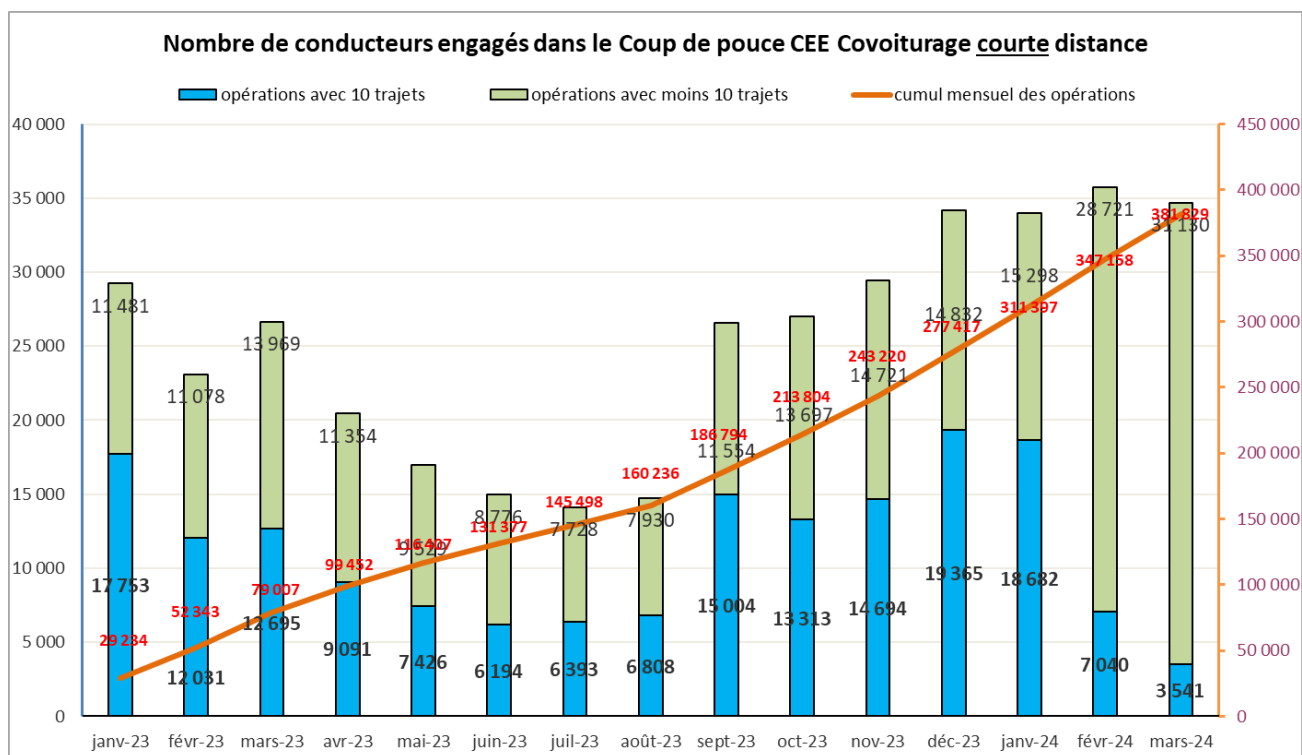
Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	12,56%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	12,10%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	9,16%
BAR-EN-102	Isolation des murs	9,13%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	7,76%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	6,96%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	4,29%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	3,23%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	2,89%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	2,29%
AGRI-TH-104	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid hors tanks à lait	1,51%
BAT-TH-116	Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement / climatisation, l'éclairage et les auxiliaires	1,29%
IND-UT-136	Systèmes moto-régulés	1,18%
BAR-TH-161	Isolation de points singuliers d'un réseau	1,08%
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	1,05%
RES-CH-106	Mise en place d'un calorifugeage des canalisations d'un réseau de chaleur	0,97%
RES-EC-104	Rénovation d'éclairage extérieur	0,93%
IND-BA-112	Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante	0,90%
BAR-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	0,89%
IND-UT-116	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante	0,86%

### **Coup de pouce « CEE Covoiturage courte distance »**

Le dispositif **coup de pouce « CEE Covoiturage courte distance »** est présenté sur [le site internet du ministère](#). Ce dernier reprecise les conditions du Coup de pouce, les listes des signataires de la charte, le reporting mensuel du coup de pouce « CEE Covoiturage courte distance ». Ce reporting est à envoyer avant le 5 du mois. Le coup de pouce « CEE Covoiturage longue distance » a pris fin en décembre 2023.

A fin mars 2024, environ 381 829 personnes ont bénéficié d'une incitation financière pour s'engager dans le covoiturage courte distance et pérenniser leur pratique du quotidien. Les chiffres de l'année 2023 indiquent que 51 % des conducteurs

engagés dans le coup de pouce ont réalisé au moins 10 trajets pendant une période de 3 mois, éligibles ainsi à la prime de 100 €.



## « Coup de pouce chauffage »

84 entreprises sont référencées sur le [site internet du ministère](#) au 24 février 2024.

Les statistiques ci-dessous couvrent la période allant de janvier 2019 à février 2024, et sont établies à partir des fichiers de *reporting* statistique transmis par les signataires « coup de pouce chauffage ».

Les statistiques du mois de mars 2024 étant encore en cours de consolidation à la date de publication, celles-ci seront publiées dans la prochaine lettre d'information.

### Remplacement des chaudières :

	Energie d'arrivée		
	Chauffage ENR	Chauffage gaz	Total
Nombre de travaux engagés	821 347	572 216	1 393 563
dont Nombre de travaux achevés	730 421	520 980	1 251 401
dont Nombre des incitations financières versées	635 890	480 419	1 116 309
pour un Montant d'incitations financières versées	2 362,2 M€	522 M€	2 884 M€

Les travaux engagés se répartissent comme suit :

Energie d'origine		Energie d'arrivée		Total
		Chauffage ENR	Chauffage gaz	
	Charbon	30 915 4 %	598 0 %	31 513 2 %
	Fioul	539 271 66 %	49 665 9 %	588 936 42 %
	Gaz	251 161 31 %	521 953 91 %	773 114 55 %
	Non précisé			
		821 347 100 %	572 216 100 %	1 393 563 100 %

On estime que les travaux engagés permettront aux ménages concernés d'économiser chaque année 976,6 M€ sur leurs factures énergétiques et d'éviter chaque année l'émission de 4,7 MtCO<sub>2</sub>.

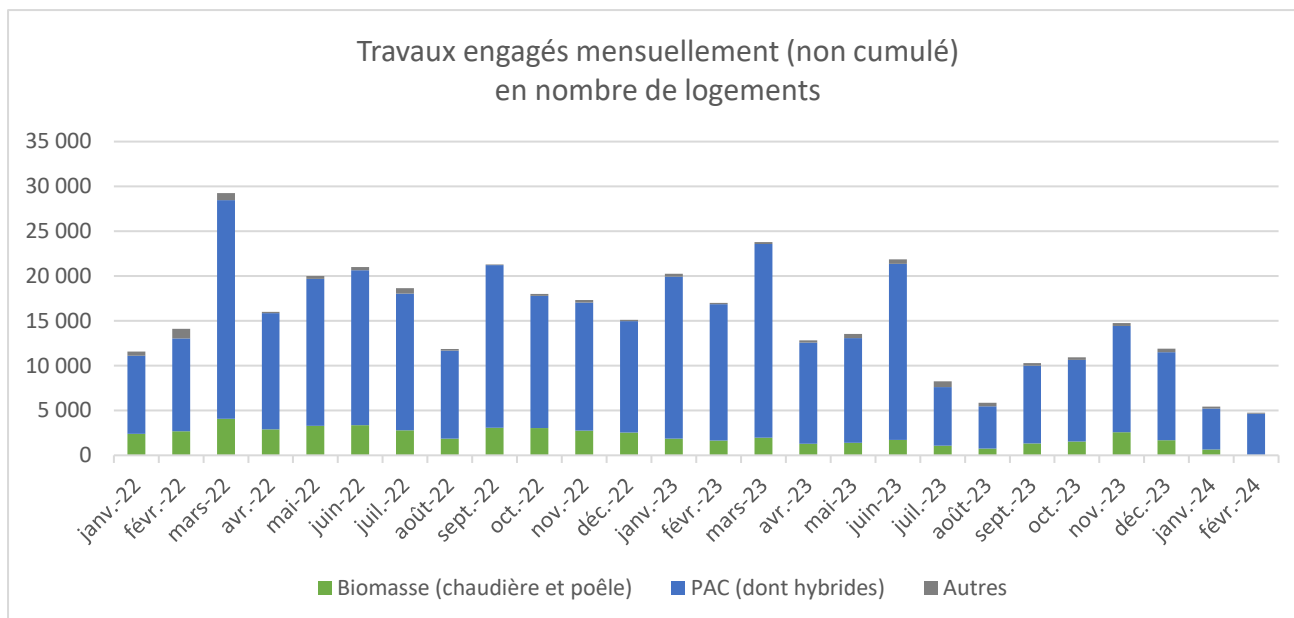
Remplacement des conduits d'évacuation des produits de combustion :

		<b>Conduit EVA PDC</b>
		Nombre de logements
Nombre de travaux engagés		4 662
dont Nombre de travaux achevés		4 533
dont Nombre des incitations financières versées		4 362
pour un Montant d'incitations financières versées		3 627 945 €

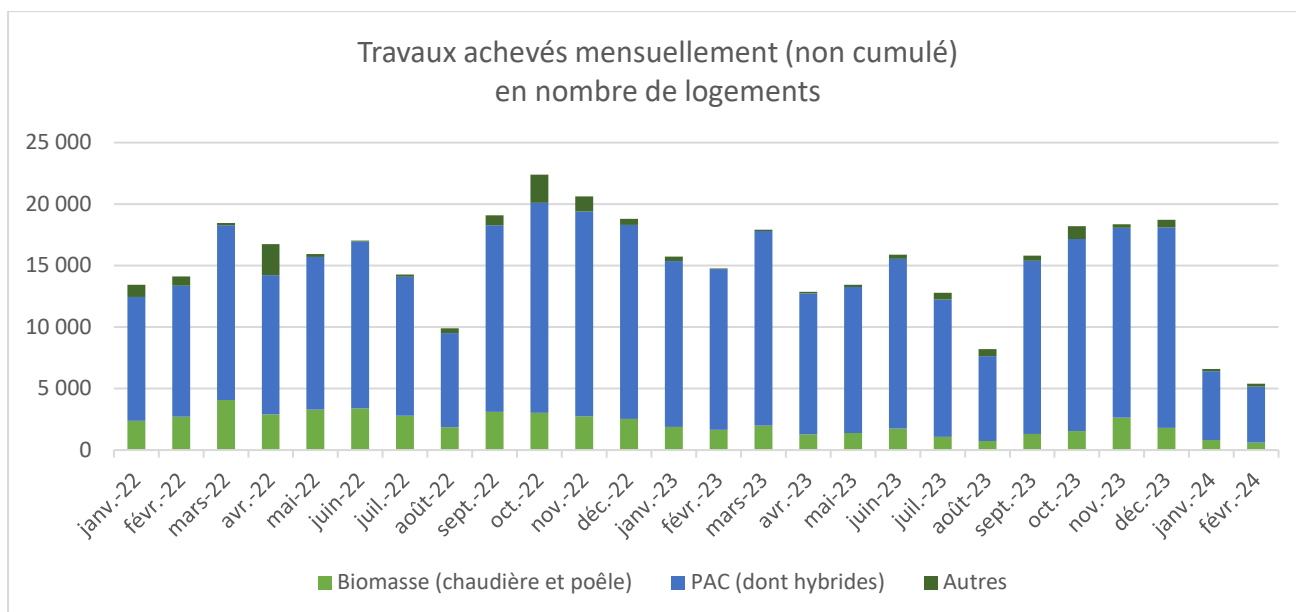
Remplacement des émetteurs électriques :

			<b>Emetteur électrique</b>	
			Nombre de logements	Nombre d'appareils
Nombre de travaux engagés			36 116	179067
dont Nombre de travaux achevés			35 118	175081
dont Nombre des incitations financières versées			32 323	162625
pour un Montant d'incitations financières versées			18 272 363 €	

Rythme mensuel :







Taux de ménages modestes (MO) et en situation de grande précarité énergétique (GPE) bénéficiant d'incitations financières versées :

	Biomasse (chaudière et poêle)	PAC (dont hybrides)	Chaudière gaz THPE
Taux MO pour les incitations financières versées	59%	51%	43%
Taux GPE pour les incitations financières versées	36%	31%	23%

Volumes CEE :

On estime que les travaux engagés correspondent à environ 532,2 TWhc (dont environ 2,7 TWhc pour février 2024), dont 88,1 TWhc rapportables au titre de la DEE et 444,1 TWhc de bonification.

## Coup de pouce « Rénovation performante d'une maison individuelle »

Au 31 décembre 2023, 47 entreprises ont signé la charte « Coup de pouce Rénovation performante d'une maison individuelle » applicable aux opérations engagées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

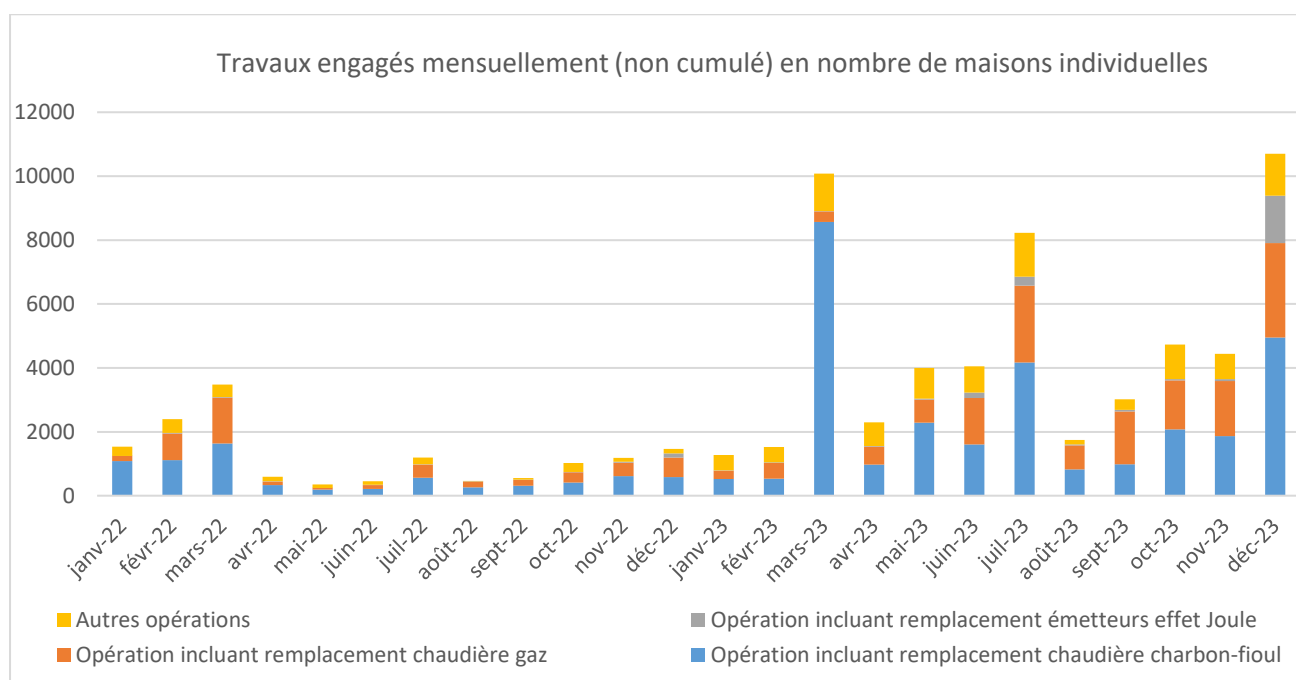
Le dispositif est présenté sur le [site internet du ministère](#). Les dernières statistiques trimestrielles détaillées y sont disponibles pour ce qui concerne la version antérieure du Coup de pouce. Y figure également la compilation des listings transmis chaque mois par les signataires de la charte applicable avant janvier 2022 indiquant, pour chaque opération engagée : nature des travaux, taux de chaleur ENR&R après travaux, surface habitable, consommation conventionnelle primaire/finale avant/après travaux, montant de CEE, montant de prime CEE, coût des travaux.

Les données ci-dessous concernent les opérations engagées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023, sur la base des informations transmises par 39 signataires, actualisées des mois précédents.

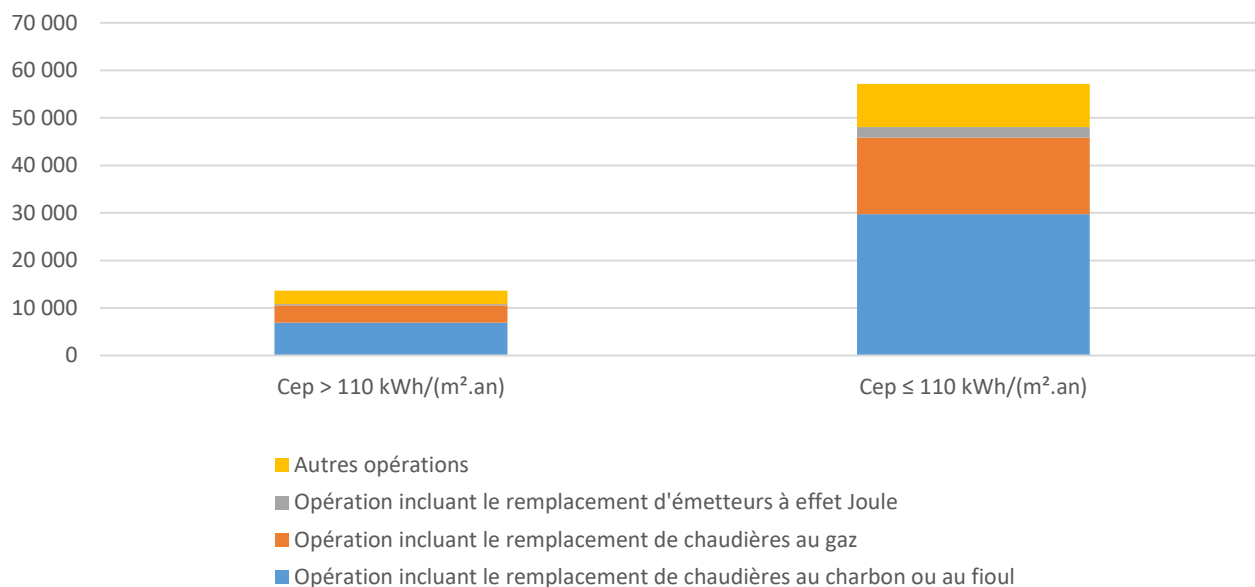
**Nota : Comme pour les autres dispositifs coups de pouce, le nombre d'opérations engagées est susceptible d'être corrigé par les signataires de la charte dans les prochains mois en fonction des dossiers remontés par leurs partenaires.**

	Cep > 110 kWh/(m <sup>2</sup> .an)	Cep ≤ 110 kWh/(m <sup>2</sup> .an)	TOTAL
<b>Nombre d'offres proposées (nombre de logements)</b>	<b>44 533</b>	<b>97 385</b>	<b>141 918</b>
<b>Montant total des offres proposées (€)</b>	<b>1 269 546 205</b>	<b>4 652 469 639</b>	<b>5 922 015 844</b>
<b>Nombre de travaux engagés (nombre de logements)</b>	<b>13 641</b>	<b>57 155</b>	<b>70 796</b>
<b>Surface chauffée par les travaux engagés (m<sup>2</sup>)</b>	<b>1 970 596</b>	<b>10 713 933</b>	<b>12 684 529</b>
<b>Montant de CEE non bonifié correspondant aux travaux engagés (GWhc)</b>	<b>24 081</b>	<b>89 877</b>	<b>113 958</b>

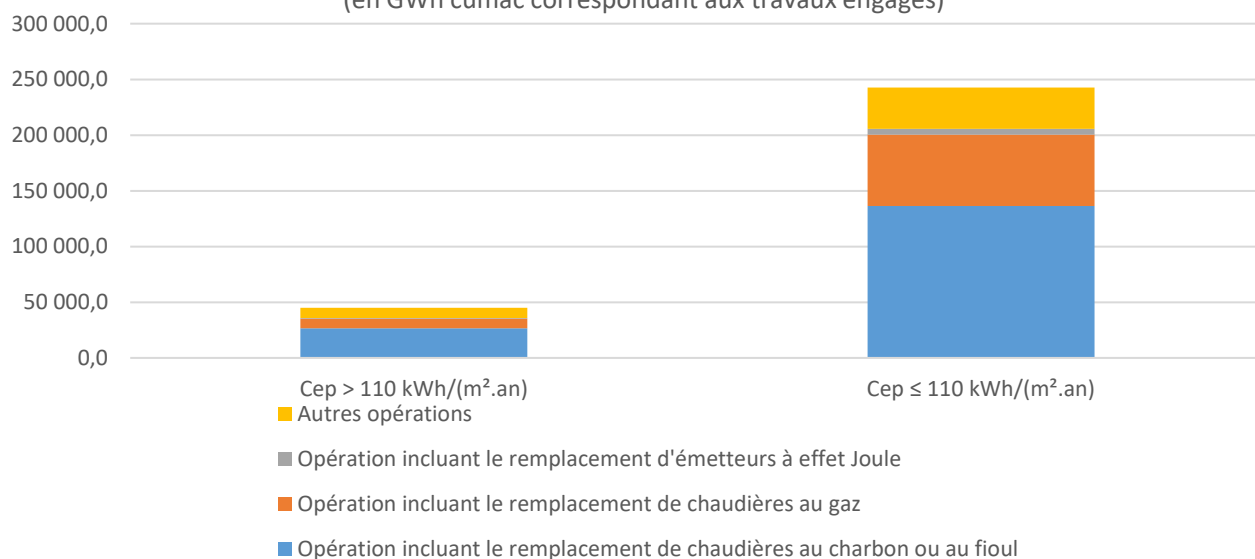
<b>Montant de CEE bonifié correspondant aux travaux engagés (GWhc)</b>	<b>45 080</b>	<b>242 761</b>	<b>287 841</b>
<b>Montant des travaux engagés (€)</b>	<b>319 050 404</b>	<b>1 763 383 792</b>	<b>2 082 434 196</b>
<b>Nombre de travaux achevés (nombre de logements)</b>	<b>1 930</b>	<b>28 493</b>	<b>30 423</b>
<b>Surface chauffée par les travaux achevés (m<sup>2</sup>)</b>	<b>308 089</b>	<b>5 166 447</b>	<b>5 474 536</b>
<b>Montant de CEE non bonifié correspondant aux travaux achevés (GWhc)</b>	<b>3 959</b>	<b>49 704</b>	<b>53 663</b>
<b>Montant de CEE bonifié correspondant aux travaux achevés (GWhc)</b>	<b>7 545</b>	<b>137 196</b>	<b>144 741</b>
<b>Montant des travaux achevés (€)</b>	<b>49 222 936</b>	<b>882 409 948</b>	<b>931 632 884</b>
<b>Nombre des incitations financières versées (nombre de logements)</b>	<b>1 664</b>	<b>27 909</b>	<b>29 573</b>
<b>Surface chauffée des travaux avec incitations financières versées (m<sup>2</sup>)</b>	<b>274 578</b>	<b>5 081 825</b>	<b>5 356 402</b>
<b>Montant total des incitations financières versées (€)</b>	<b>39 103 123</b>	<b>856 070 331</b>	<b>895 173 453</b>



**Répartition des opérations selon la consommation d'énergie primaire après travaux**  
(en nombre de maisons pour lesquels les travaux sont engagés)



**Répartition des opérations selon la consommation d'énergie primaire après travaux**  
(en GWh cumac correspondant aux travaux engagés)



	Taux MO (y.c. GPE) pour les travaux engagés	Taux GPE pour les travaux engagés
Opération incluant le remplacement de chaudières au charbon ou au fioul	52%	37%
Opération incluant le remplacement de chaudières au gaz	40%	24%
Opération incluant le remplacement d'émetteurs à effet Joule	16%	10%
Autres opérations	50%	38%

## Coup de pouce « Rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif »

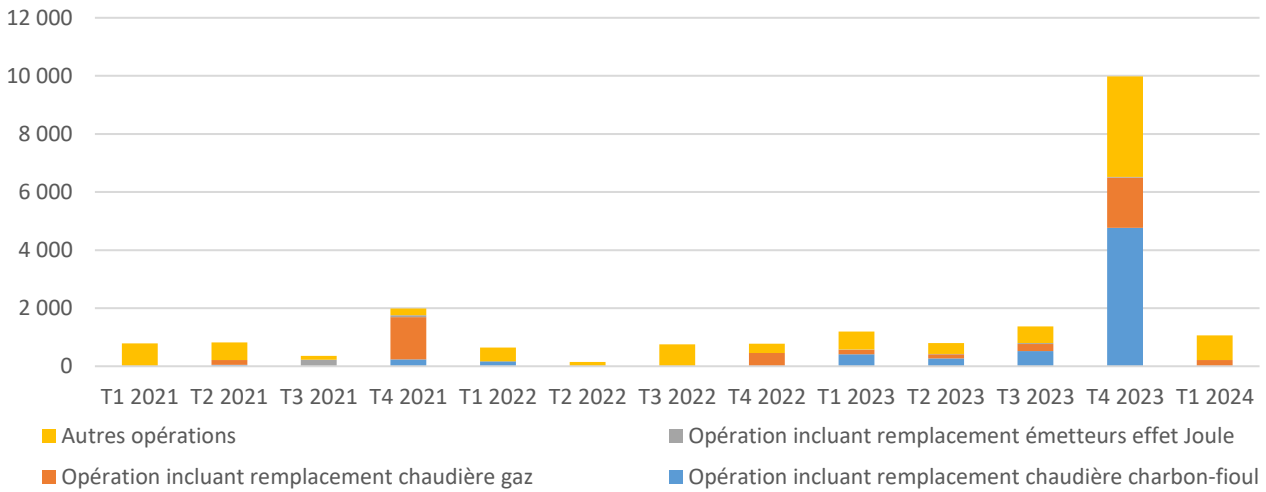
Au 1<sup>er</sup> avril 2024, 46 entreprises ont signé la charte « Coup de pouce Rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif ».

Le dispositif est présenté sur le [site internet du ministère](#). Les dernières statistiques trimestrielles détaillées y sont disponibles, en complément du tableau et des graphiques de synthèse ci-après. Est également disponible la compilation des listings transmis chaque mois par les signataires de la charte indiquant, pour chaque opération engagée : nature des travaux, taux de chaleur ENR&R après travaux, surface habitable, consommation conventionnelle primaire/finale avant/après travaux, montant de CEE, montant de prime CEE, coût des travaux.

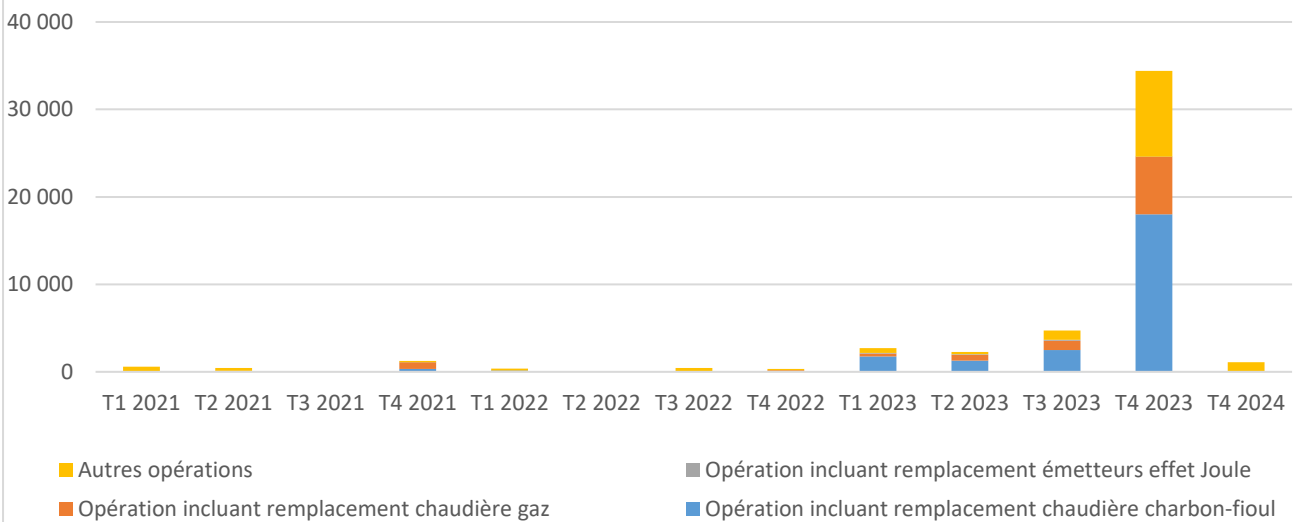
Sont mises à disposition ci-dessous les statistiques couvrant la période allant jusqu'au premier trimestre 2024 ; elles sont établies à partir des fichiers de reporting statistique transmis par 24 des signataires.

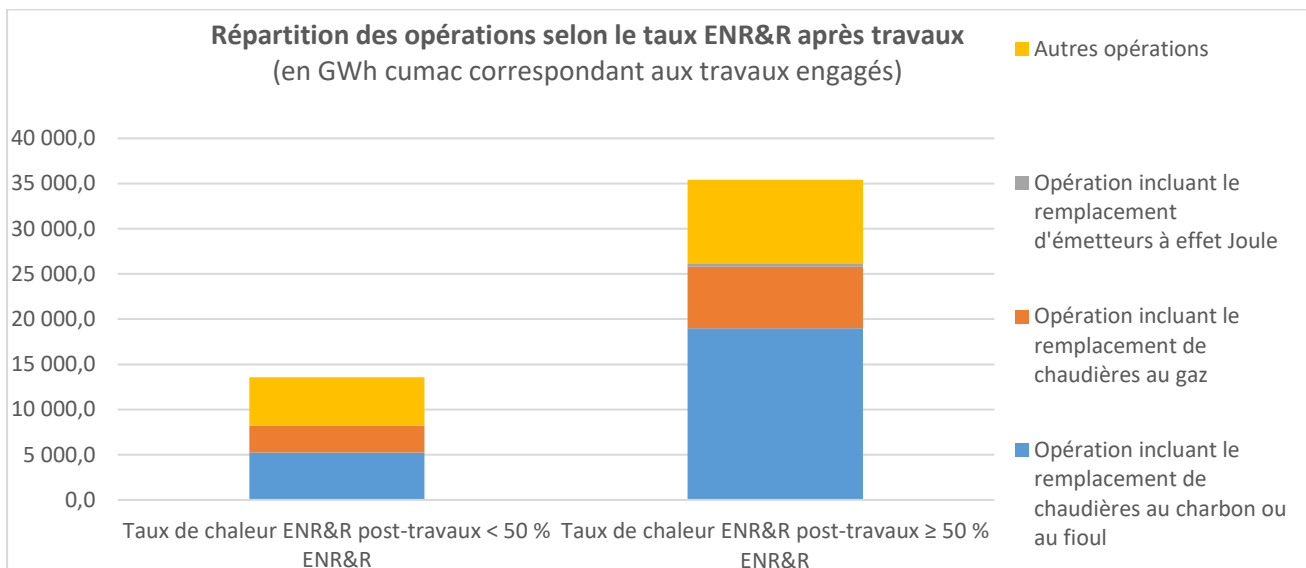
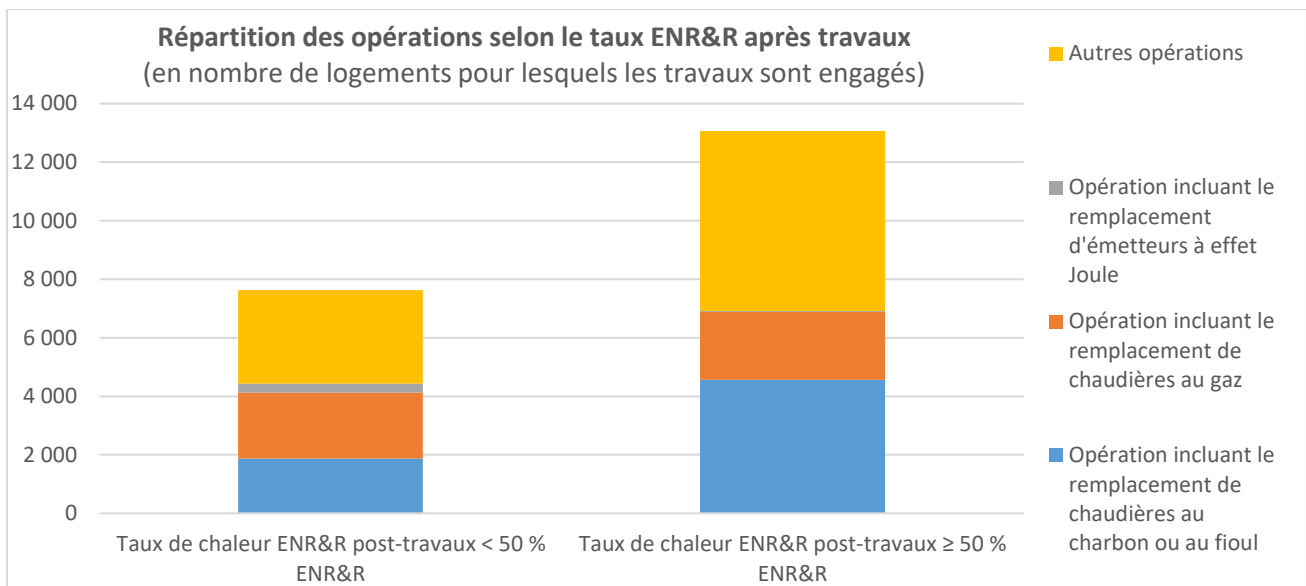
	Taux de chaleur renouvelable après travaux < 50%	Taux de chaleur renouvelable après travaux ≥ 50%	TOTAL
<b>Nombre d'offres proposées (nombre de logements)</b>	<b>33 636</b>	<b>31 383</b>	<b>65 019</b>
<b>Montant total des offres proposées (€)</b>	<b>205 482 896 €</b>	<b>363 547 263 €</b>	<b>569 030 160 €</b>
<b>Nombre de travaux engagés (nombre de logements)</b>	<b>7 622</b>	<b>13 069</b>	<b>20 691</b>
<b>Surface chauffée par les travaux engagés (m<sup>2</sup>)</b>	<b>1 210 465</b>	<b>1 797 520</b>	<b>3 007 985</b>
<b>Montant de CEE non bonifié correspondant aux travaux engagés (GWhc)</b>	<b>8 467</b>	<b>11 736</b>	<b>20 203</b>
<b>Montant de CEE bonifié correspondant aux travaux engagés (GWhc)</b>	<b>13 580</b>	<b>35 434</b>	<b>49 014</b>
<b>Montant des travaux engagés (€)</b>	<b>389 682 677 €</b>	<b>290 308 640 €</b>	<b>679 991 317 €</b>
<b>Nombre de travaux achevés (nombre de logements)</b>	<b>1 243</b>	<b>271</b>	<b>1 514</b>
<b>Surface chauffée par les travaux achevés (m<sup>2</sup>)</b>	<b>84 153</b>	<b>36 327</b>	<b>120 480</b>
<b>Montant de CEE non bonifié correspondant aux travaux achevés (GWhc)</b>	<b>246</b>	<b>202</b>	<b>449</b>
<b>Montant de CEE bonifié correspondant aux travaux achevés (GWhc)</b>	<b>625</b>	<b>1 160</b>	<b>1 785</b>
<b>Montant des travaux achevés (€)</b>	<b>7 535 610 €</b>	<b>7 236 846 €</b>	<b>14 772 456 €</b>
<b>Nombre des incitations financières versées (nombre de logements)</b>	<b>571</b>	<b>205</b>	<b>776</b>
<b>Surface chauffée des travaux avec incitations financières versées (m<sup>2</sup>)</b>	<b>36 422</b>	<b>28 052</b>	<b>64 473</b>
<b>Montant total des incitations financières versées (€)</b>	<b>2 027 555 €</b>	<b>6 024 697 €</b>	<b>8 052 252 €</b>

Travaux engagés trimestriellement (non cumulé) en nombre de logements



Travaux engagés trimestriellement (non cumulé) en GWh cumac





## Vérifications sur site de la fiche BAT-TH-116 (systèmes de gestion technique du bâtiment)

L'arrêté du 22 décembre 2023 complété par l'arrêté du 22 février 2024 a modifié la fiche BAT-TH-116 et a rendu obligatoire 100% de contrôles par contact pour les opérations engagées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, puis un taux de 12,5 % de contrôle sur site aléatoires satisfaisants, complété par 25% de contrôles par contact aléatoires satisfaisants, pour les opérations engagées à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

A la suite des questions reçues au PNCEE sur le périmètre à vérifier par les organismes d'inspection accrédité, c'est bien l'ensemble des points de la fiche qui seront à vérifier. Notamment, il relève du contrôle sur site le fait d'effectuer une vérification complète de la classe A ou B par le bureau de contrôle. La simple vérification d'un document justificatif n'est pas suffisante.

## Texte présenté au CSE

Un projet d'arrêté a été présenté lors de la séance du 16 avril 2024 du Conseil supérieur de l'énergie (CSE) pour la mise en œuvre des 7 programmes lauréats à l'appel à programmes CEE 2023. Le projet d'arrêté crée les six nouveaux programmes suivants : ENERSOL, Watt Watchers, CUBE Logement, ECONOMEE, BUNGALOW 2, MOB' SPORT, et modifie le programme existant LUD+ (augmenté de 0,5 TWhcumac) afin d'y inclure la transformation digitale des réglementations

de circulation en ZFE. L'ensemble correspond à un total de 11,7 TWhcumac.

Un projet d'arrêté est à l'ordre du jour de la séance du 7 mai 2024 du Conseil supérieur de l'énergie (CSE) pour la création d'un programme CEE visant à soutenir la transition du transport routier à travers l'acquisition, la location longue durée ou le rétrofit (qui consiste à électrifier un véhicule thermique pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de polluants en remplaçant le moteur thermique ainsi que le réservoir du véhicule par un moteur électrique et une batterie) de véhicules lourds électriques à batteries.

Une consultation du public a été mise en ligne le 24 avril 2024, pour une durée de trois semaines, au lien suivant : <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-portant-creation-d-un-programme-a3016.html>.

## Actualités des programmes CEE

### Bâtiment – Massification

#### OSCAR

- La base de données des matériaux et matériels éligibles aux CEE est [disponible ici](#).
- Le chatbot OSCAR est accessible gratuitement [en vous inscrivant au site](#). Ce robot conversationnel répond aux questions les plus courantes sur les CEE.

#### FEEBAT 2

- Formation continue : semaine du 13 mai – Session pilote module Menuiserie Outre-Mer pour professionnels du bâtiment
- Transverse - 14 mai : comité de pilotage
- Formation initiale - 16 mai : Plan National de Formation pour les équipes académiques, sur le dispositif pour les enseignants de lycée et formateurs de CFA. 3ème et dernier webinaire de l'année scolaire 2023/2024

#### ACTEE

##### Les ressources :

- Guide MGPE-PD : [Se saisir des Marchés Globaux de Performance Énergétique à Paiement Différé \(MGPEPD\) : un nouveau guide pratique !](#)
- A venir sur le mois de mai : publication du guide géothermie

##### Les événements :

- **28 & 29 mai 2024** : retrouvez ACTEE au salon de l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) stand C18, hall 6 du parc des expositions, Paris Porte de Versailles
- **30 mai 2024** :
  - Journée CARTE avec les économistes de flux ACTEE et les conseillers en énergie partagé de l'ADEME
  - Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Economistes de flux et réseau CARTE : la saison de formation 2023-2024 se termine, découvrez notre dernière session gratuite et en ligne :

- **Les 28 & 29 mai 2024 à Lyon** : financière : comprendre le budget d'une collectivité (intracting & CEE)
- **Les 6 et 7 juin 2024 à Lyon** : Persuader et convaincre : utiliser les techniques de l'accompagnement au changement
- **Les 19 et 20 juin 2024 à Paris** : Formation financière : Comprendre le budget d'une collectivité (intracting & CEE)

Pour s'inscrire, rendez-vous ici : [Catalogue ACTEE \(SASU FNCCR\)](#)

#### PROFEEL

Les actualités du programme PROFEEL concernent les projets suivants :

- **RENO'BOX** : Deux nouveaux tutoriels sont venus enrichir la collection « Les bons gestes en vidéo » sur la plateforme Pro'RENO, qui illustre les bons gestes et les préconisations essentielles à respecter lors de la mise en œuvre. Ces vidéos abordent la [mise en œuvre d'une ITE](#) par enduit mince et [l'isolation des combles perdus](#) par

soufflage. Deux nouveaux rapports sont également disponibles : un [état des lieux du commissionnement](#) en France et un rapport sur les [systèmes d'enveloppe acier double peau avec isolant fibres de bois et écarteurs bois](#).

- **QUARTET** poursuit le déploiement sur le terrain de la méthode QSE (méthode simplifiée d'évaluation de la performance globale des bâtiments) auprès de 4 organismes volontaires (Département de Saône et Loire, Commune de Caen, Ville d'Épernay, Bureau d'études Inddigo associé à Nantes Métropole Habitat). A ce jour, la méthode est appliquée sur 14 bâtiments et 23 enquêtes ont été réalisées. Pour aller plus loin, découvrez le [centre de ressources de la méthode QSE](#).
- **RENOPTIM** : Dans le cadre de ce projet, trois solutions techniques concourantes au confort d'été dans les bâtiments de logements collectifs bénéficient d'un accompagnement technique du CSTB dans le cadre d'une mise en situation visant à démontrer expérimentalement l'intérêt de la solution pour la maîtrise du confort thermique d'été. Retrouvez, ci-après, les premiers enseignements de cet accompagnement : sur la [solution de rafraîchissement adiabatique](#) et sur un [mur végétalisé](#) sur le pignon Sud d'un bâtiment collectif.

## Bâtiment - Précarité

### Bail Renov'

Les actualités du programme Bail Renov' sont les suivantes :

- 3 partenariats en cours avec les réseaux de gestion locative pour contacter directement les propriétaires bailleurs et leurs locataires
- Une cinquantaine de réunions publiques propriétaires bailleurs prévues sur les 17 départements pilotes d'ici la rentrée 2024
- Un objectif de 30 entretiens et visites individuelles adressées aux propriétaires bailleurs par mois et par département (format T2).

## Transports

### Cyclo-cargologie

Ouverture des inscriptions pour le premier **Forum de la Cyclologistique** qui se tiendra à **Angers le 3 juillet**.

- Série de 30 événements organisés jusqu'à fin 2026, les Forums sont une réelle opportunité pour découvrir le transport de marchandises à vélo comme solution aux enjeux de la logistique du dernier kilomètre.
- A destination de logisticiens, donneurs d'ordre et transporteurs, ces rencontres ont l'objectif d'informer sur le fonctionnement de la cyclologistique, de rencontrer les acteurs de l'écosystème local et de tester le fonctionnement du matériel utilisé.
- Les inscriptions sont possibles directement via le site internet du programme, dans la [section « événements »](#) ou en cliquant [ici](#).

## Industrie

### PACTE Industrie

[PACTE Industrie](#) : crée le mouvement « Sacrés Décarboneurs » pour promouvoir une transition positive

L'ADEME, en collaboration avec l'ATEE, annonce le lancement d'une campagne novatrice axée sur le concept des « Sacrés Décarboneurs », inspirée par le programme PACTE Industrie. Le Parcours Accompagnement et Compétence pour la Transition Énergétique (PACTE) Industrie s'inscrit dans la continuité de précédents programmes financés par le dispositif des CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) : PRORÉFEI, PRO-SME et INVEEST. Il propose des méthodologies innovantes qui permettent la montée en compétences et l'accompagnement à la transition énergétique et à la décarbonation de l'industrie, via 3 axes :

- management de l'énergie,
- stratégie décarbonation,
- et financement des projets.

PACTE Industrie est porté conjointement par l'ADEME et l'Association Technique Energie Environnement (ATEE) et financé à hauteur de 49 millions d'euros sur 3 ans par le dispositif des CEE.

## Double authentification et ordres de transfert

Comme indiqué sur la plateforme EMMY, une double authentification est en cours de mise en place sur le registre. D'ici cette mise en place effective, il n'y a plus de validation d'ordre de transfert signé de façon manuscrite. Pour les ODT manuscrits déjà envoyés, le registre invite à les réinitialiser afin de procéder à une signature électronique.



## Envois au PNCEE

Les courriers doivent être adressés au Pôle national des certificats d'économies d'énergie de préférence sans mention de nom de destinataire sur l'enveloppe, aux adresses suivantes :

Pour les envois postaux :

Ministère de la Transition Énergétique  
Direction Générale de l'Énergie et du Climat  
Pôle National CEE  
92055 La Défense Cedex

**Les livraisons en main propre ne sont plus possibles pour le moment.**

**Pour la transmission de dossiers de demande, le suivi de ces dossiers, les déclarations de volumes de vente et les dossiers de délégation en version électronique, l'adresse d'envoi est :**

[pncee@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pncee@developpement-durable.gouv.fr)

Toute autre demande reçue à cette adresse ne sera pas traitée. Les demandes de déverrouillages de dossiers sont à effectuer directement via le registre EMMY, dans le volet de gestion du dossier.

Les questions sur le fonctionnement du dispositif et la réglementation peuvent être envoyées à l'adresse suivante :

[cee@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cee@developpement-durable.gouv.fr)

**Pour toute réclamation relative à un dossier de prime CEE ou tout signalement relatif à des travaux en lien avec le dispositif des CEE, les bénéficiaires sont invités à utiliser le formulaire de signalement mis en ligne sur la plateforme publique FRANCE RENOV', disponible à l'adresse <https://france-renov.gouv.fr/signalement>. Afin que le message soit ensuite transmis au PNCEE, il convient de cocher la cellule "Certificats d'Économies d'Énergie" en réponse à la question "Avant de continuer, merci d'indiquer si vos travaux ont été réalisés dans le cadre d'un des dispositifs suivants". Pour un traitement efficace par le PNCEE, merci de décrire le plus précisément possible la difficulté rencontrée, en joignant les différents documents relatifs à l'opération (devis, facture, attestation sur l'honneur, etc.)**

## Liens utiles

Pages dédiées aux CEE sur le site internet du MTE : <https://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

Site du registre national des certificats d'économies d'énergie : <https://www.emmy.fr/public/accueil>

Cette lettre d'information est diffusée par voie électronique sur le site internet du MTE ainsi qu'à une liste de diffusion.

→ Pour s'inscrire à cette liste, il suffit d'envoyer un message à : [sympa@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sympa@developpement-durable.gouv.fr) en précisant dans l'objet : *SUBSCRIBE Idif.lettreinformation\_cee@developpement-durable.gouv.fr*

→ Pour se désinscrire de cette liste, il suffit d'envoyer un message à : [sympa@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sympa@developpement-durable.gouv.fr) en précisant dans l'objet : *UNSUBSCRIBE Idif.lettreinformation\_cee@developpement-durable.gouv.fr*